



FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Grandissons ensemble

www.teorem.pro

TEOREM LYON

31, rue du Souvenir – CS 30210 - 69336 LYON CEDEX 09

Téléphone 04 72 20 10 20 – Télécopie 04 72 20 10 49

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 132 165 EUROS, INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE RHONE-ALPES ET A LA
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON – RCS LYON 445 164 429

FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF

Siège Social : sis 85 bis, avenue du Point du Jour – 69005 LYON

Fonds de dotation

N° Siren : 797 619 921

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotations à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à nous assurer, au regard des principes comptables en vigueur, de la correcte comptabilisation des dons reçus.

FORDEF
Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2013

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre fonds de dotation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

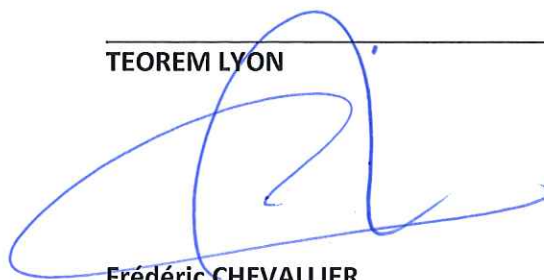
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 14 juin 2014

Le commissaire aux comptes

TEOREM LYON



Frédéric CHEVALLIER



BILAN

notes annexe	ACTIF	2013	notes annexe	PASSIF	2013
	Créances		2	Dotation	2 000,00
1	Produits à recevoir (chèques à encaisser)	59 358,25		Report à nouveau	
	Sous-total Créances	59 358,25		Fonds dédiés	
	Disponible		3	Fonds dédiés aux activités de formation	147 377,89
	Compte courant BNP Paribas	103 348,64		Sous-total Fonds dédiés	147 377,89
	Caisse	195,00		Dettes	
				Fournisseurs fact. non parvenues	13 524,00
	Sous-total disponible	103 543,64		Déficit (-) / Excédent (+) de l'exercice	0,00
	Total	162 901,89		Total	162 901,89



COMpte DE RESULTAT

notés annexe	CHARGES	2013	notés annexe	PRODUITS	2013
	Coûts directs liés aux actions de formation		9	Dons pour actions de formation	
1	Honoraires liés aux actions de formation	7 305,60		Dons par chèque	182 302,99
2	Affranchissement actions de formation	5 616,17		Dons en espèces	315,00
3	Impression, routage, publicité actions de formation <i>Sous-total coûts directs actions de formation</i>	5 744,21 18 665,98		Sous-total collecte dons actions de formation	182 617,99
	Frais généraux				
4	Honoraires	4 800,00			
	Frais de banque	21,60			
5	Divers services ext.	9 158,76			
6	Fournitures de bureau	118,76			
	<i>Sous-total frais de fonctionnement</i>	14 099,12			
	Sous-total charges d'exploitation	32 765,10			
	Emplois de fonds				
7	Activités de formation	2 475,00			
8	Engagements à réaliser	147 377,89			
	Sous-total emploi de fonds	149 852,89			
	Excédent	0,00		Déficit	0,00
	Total	182 617,99		Total	182 617,99



FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008, déclaré en Préfecture du Rhône le 10 juin 2013
Siège : 85bis avenue du Point du Jour 69005 LYON

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2013

Préambule

L'exercice clos le 31/12/2013 a commencé le 28/05/2013, et a donc une durée de 7 mois et quelques jours.
Le total du bilan est de 162 901,89 euros. L'excédent de l'exercice est de 0 euros.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis selon le Règlement CRC n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, et modifiant le règlement n° 99-01 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Plan comptable de référence : le fonds utilise un plan comptable spécifique à 7 chiffres.

L'évaluation des montants figurant en comptabilité est faite sur une base historique. Les dons de la campagne de Noël, remis en banque après le 31/12, sont rattachés à l'exercice en cours jusqu'au 15 février de l'exercice suivant.

NOTES SUR LE BILAN

Actif

« Produits à recevoir » : dons de la campagne de Noël (vid. supra).

Passif

« Dotation » : montant de la dotation constitutive du Fonds.

« Dettes » : honoraires du commissaire aux comptes et participation au loyer due à l'association *Des prêtres pour toutes les nations*.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Personnel salarié

Au 31/12/2013, le Fonds n'emploie aucun salarié.

Engagements financiers

Le Fonds n'a pas recours au crédit-bail, il n'a pas d'engagement financier autre que ceux qui figurent au bilan.

Rémunérations des organes de direction

Les fonctions de direction au sein du Fonds sont bénévoles. Les dirigeants ne touchent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. Ils n'ont pas de travail salarié au sein du Fonds.

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Le « Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public (CER) » et ses notes explicatives, documents joints ci-après, sont exigés par la loi et font partie intégrante de cette annexe.

**COMPTE ANNUEL D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)
2013**

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat	Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	notes
1. MISSIONS SOCIALES	2 475,00	2 475,00	(2)
1.1 Actions de formation			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18 665,98	18 665,98	(3)
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 099,12	14 099,12	(4)
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	35 240,10		
II. DOTATION AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS			
III. ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	147 377,89		(5)
IV. EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00		
V. TOTAL GÉNÉRAL	182 617,99		
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public			
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du réglement par les ressources collectées auprès du public			
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		35 240,10	

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N	notes
0. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0,00	
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	182 617,99	182 617,99	(1)
1.1 Ressources affectées à des actions de formation			
Dons manuels			
2. AUTRES FONDS PRIVÉS			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			
4. AUTRES PRODUITS			
I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	182 617,99		
II. REPRISES DE PROVISIONS			
III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS			
IV. VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC		-147 377,89	(6)
V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			
VI. TOTAL GÉNÉRAL	182 617,99	35 240,10	
VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		35 240,10	
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0,00	

NOTES :

- (1) Ce montant comprend la totalité des ressources collectées par FORDEF en 2013, sous forme de dons manuels
- (2) Une seule action de formation a été entreprise en 2013. En effet, le Fonds n'a commencé la recherche de fonds pour financer ses activités qu'à partir de septembre 2013.
- (3) Ces frais correspondent aux frais directement liés à la collecte de dons auprès du public.
- (4) Ce sont les frais fixes ou de structure de FORDEF pour l'année 2013.
- (5) Le montant indiqué en « III. » correspond aux ressources affectées à l'objet du fonds (actions de formation) qui n'ont pas été utilisées en 2013 et qui sont reportées sur 2014.
- (6) Ce même montant est porté en diminution des ressources collectées auprès du public pour l'année 2013 puisqu'il est reporté sur 2014.



